

Roger PELLENC

1^{er} Vice Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Délégué au Développement Economique, Commerce et
Artisanat, à l'Emploi, l'Innovation, au Technopôle de
l'Arbois, à la Formation, au CFA et à l'Insertion.
Correspondant Enseignement Supérieur et Recherche

Pôle Développement économique, Emploi et
Innovation
Direction du Technopôle de l'Arbois

Dossier suivi par Fabrice MARSAULT
Directeur Adjoint
Chef du Service Technique et Aménagement
Tel : 04 86 91 34 25

Mail : fabrice.marsault@ampmetropole.fr

Nos Réf : RP-FG-FM-EP/2021- **01**

Aix-en-Provence, le **11 MAI 2021**

DDTM13

Service Territorial Est -

Pôle Réglementation Urbanisme et
Environnement

Unité Biodiversité-Environnement

Impasse des frères Pratési

13 090 AIX-EN-PROVENCE

A l'attention de Mme Maryline SONNET
Responsable de l'Unité Biodiversité-
Environnement

Objet : ZAC du Petit-Arbois – Aix en Provence ;

Demande de défrichement : précision sur l'objet de la demande et la suppression de
parcelles concernant la partie sud par rapport au contenu de l'étude d'impact sur
l'environnement.

Madame,

Les travaux consécutifs à la réalisation de la zone d'aménagement concerté du Petit-
Arbois, sont soumis à la délivrance préalable d'une autorisation, prévue au code
forestier.

La précédente autorisation étant devenue caduque depuis le 27 août 2019, il s'avère
nécessaire de la renouveler, afin de tenir compte des différents projets en cours
d'élaboration et indispensables au développement du Technopôle de l'Arbois,
aménagement de la ZAC.

Parmi les futures opérations qui ont fait l'objet d'une transposition dans les périmètres
soumis à défrichement, le projet de viabilisation de la partie sud de la ZAC se
développe à la fois dans le périmètre de la ZAC mais également sur une parcelle
appartenant au Département des Bouches du Rhône, la KV 17.

Le dossier de demande d'autorisation et l'intégralité des études, y compris l'étude d'impact environnemental, ont porté sur l'ensemble du tènement.

Toutefois, aucune autorisation n'a pu être obtenue de la part du propriétaire de la KV 17, pour un dépôt du dossier incorporant sa parcelle.

Aussi, au regard de contraintes de délais générées par l'avancement des projets technopolitains, il s'avère nécessaire de déposer cette demande d'autorisation en faisant abstraction de la parcelle départementale.

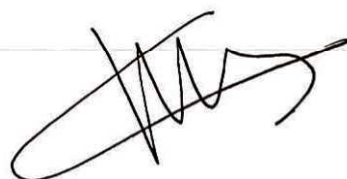
Aussi, le formulaire CERFA Défrichement ne comportera pas la parcelle KV 17, quand le dossier complet (prêt depuis plus de 2 ans) intégrera lui, le projet de viabilisation sud qui s'y implante.

Les mesures ERCA (Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner) indiquées dans le dossier seront tenues et respectées lors des chantiers de réalisation des autres projets mentionnés. Cette démarche concourt à une prise en compte de l'environnement dans sa globalité.

Le projet de viabilisation de la partie sud, sera alors traité dans une autre demande ultérieure dès lors l'accord du propriétaire obtenu et il fera l'objet d'un autre avis bien distinct de votre part.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette démarche, nous vous assurons de l'expression de notre respectueuse considération.

Roger PELLENC





N° 13632*07

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier
 (Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

- 1- par courrier en recommandé avec avis de réception
- 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt
- 3- par téléprocédure accessible par internet : <https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : | 2 0 | 0 | 0 5 | 4 | 8 | 0 | 7 | 0 | 0 | 1 | 1 | 6 | ou N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou

N° NUMAGRIT* : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou Si aucun numéro attribué, cocher la case

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame Monsieur _____

né(e) le |_|_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à : _____ dépt : |_|_|_|_| Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame Monsieur _____

né(e) le |_|_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à : _____ dépt : |_|_|_|_| Pays : _____

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Pays d'Aix

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : MME JOISSAINS MASINI Maryse, présidente du conseil de territoire

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : Fabrice MARSAULT

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : Domaine du Petit Arbois BP67 complément d'adresse : _____

Code postal : | 1 | 3 | 5 | 4 | 5 | Commune : AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4

Coordonnées de contact du demandeur ou de son représentant ou de son responsable de projet (cocher la case correspondante) :

Téléphone : | 0 4 8 6 9 1 3 4 2 5 | ; | 0 6 2 6 0 7 5 6 5 6 |

Fixe

Mobile

Méil : fabrice.marsault@ampmetropole.fr

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : Domaine du Petit Arbois

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIÈRE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
13 / Aix-en-Provence	KW	43	1 7 ha 5 5a 8 0 ca (m ²)	1 0 ha 2 8 a 0 0 ca (m ²)	UET
	KW	65	5 9 ha 2 3 a 6 9 ca (m ²)	1 2 ha 6 3 a 0 0 ca (m ²)	UET/N
	KW	74	1 4 ha 7 0 a 2 5 ca (m ²)	1 1 ha 4 5 a 6 0 ca (m ²)	UET
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	
			1 ha a ca (m ²)	1 ha a ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 1 4 |ha| 3 |6 |a| 6 |0 |ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux 1 3 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : Gestion par infiltration des eaux pluviales de la ZAC du Petit Arbois et aménagements nécessaires au développement du site

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-propriétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Métropole Aix-Marseille Provence (Direction du Technopôle)	Emphytéote	Domaine du Petit Arbois BP67 13545 AIX-EN-PROVENCE cedex4	04 86 91 34 00

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; <i>ou dans le cas contraire :</i> • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : MME JOISSAINS MASINI Maryse

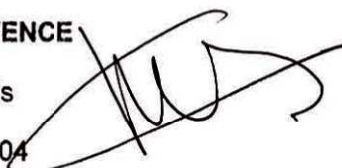
- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 01/04/2021

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

**METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
Direction du Technopôle de l'Arbois
BP 67
13545 AIX EN PROVENCE Cedex 04**



MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.